

MANDAT DE PRELEVEMENT
SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le LEAP FONTLONGUE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

CREANCIER

FR 49 ZZZ 513228
Identifiant du créancier

LEAP FONTLONGUE
Nom du créancier

Bd Théodore Aubanel
Adresse (rue, avenue, ...)

13140 MIRAMAS FRANCE
Code postal, Ville Pays

Paiement récurrent / répétitif

DEBITEUR

Nom / Prénom du débiteur

Adresse (rue, avenue, ...)

Code postal, Ville Pays

Coordonnées de votre compte IBAN – Numéro d'identification international

Code international d'identification de votre banque - BIC

Fait à

le

Signature(s)

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)
LEAP FONTLONGUE BD THEODORE AUBANEL 13140 MIRAMAS
Nom du tiers débiteur

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

DOSSIER COMPTABLE BTS

L'étudiant

Le représentant légal payeur

Nom :	Nom, Prénom :
Prénom :	Adresse :
Classe :	
Externe Demi-Pensionnaire Interne	Code Postal, Ville :
	Mail :
	Tél. Portable :

Ceci est votre dossier comptable, vous devez le consulter attentivement et le remplir avec soin pour nous le retourner avant le 20 août 2019.

Page 2 et 3 : La charte financière est un document important, vous devez en prendre connaissance et la signer.

Page 4 : Afin de mettre en place les paiements de la scolarité par prélèvements mensuels, vous devez remplir ce mandat de prélèvement SEPA et nous joindre impérativement un RIB.

Page 5 : Procédure pour les demandes de bourses : CROUS.

CONTRAT FINANCIER 2019/2020

LEAP DE FONTLONGUE BTS - MIRAMAS

	STATUTS	B.T.S.
Montant annuel	Externe	2 400 €
	1/2 pensionnaire	3 410 €
	Interne	4 490 €
Paiement mensuel sur 10 mois (Septembre à Juin)	Externe	240 €
	1/2 pensionnaire	341 €
	Interne	449 €

OPTION FACULTATIVE

Option

Hippologie Equitation 40 € par mois sur 10 mois et 120 € d'adhésion à l'inscription

Section Sportive :

Hippologie Equitation 105 € par mois sur 10 mois et 120 € d'adhésion à l'inscription

Module :

Ostéopathie 36 € par mois sur 10 mois et 90 € d'adhésion à l'inscription

1 - FRAIS DE DOSSIER POUR LA 1^{ère} INSCRIPTION

45 € de frais de dossier est demandé lors du dépôt de cette demande d'inscription.

En cas d'annulation d'inscription, cette somme reste acquise à l'établissement.

2 - AVANCE A L'INSCRIPTION

200 € d'avance sont à régler à l'inscription et à chaque nouvelle année scolaire.

Cette avance est une provision confiée au lycée pour confirmer l'inscription et sera déduite sur la dernière mensualité de l'année scolaire. En cas d'annulation d'inscription, cette somme reste également acquise à l'établissement sauf échec au baccalauréat.

Cette avance n'est pas remboursée en cas de départ en cours d'année scolaire.

3 - CAUTION INTERNAT

Il sera demandé à la rentrée scolaire un chèque de caution de 110 € pour les étudiant(e)s internes, chèque non encaissé. Il sera restitué après l'état des lieux de sortie en fin d'année sauf constatation de dégradations.

4 - FORFAIT ANNUEL

Le forfait annuel comprend :

- les frais de fournitures pédagogiques (quota de photocopies, documents...),
- les assurances obligatoires de l'Enseignement Agricole,
- les cotisations aux tutelles de l'Enseignement Agricole Privé,
- les sorties et visites pédagogiques hors frais d'examens,
- les frais de scolarité,
- les frais d'hébergement du lundi au vendredi (pour les étudiants internes),

- les frais de restauration du lundi au vendredi (pour les étudiants demi-pensionnaires),
- les frais d'un voyage pédagogique à hauteur de 630 € sur les 2 années scolaires.

Tout mois commencé est dû entièrement.

En cas de départ anticipé de l'élève de l'établissement :

- il sera exigé un paiement correspondant à 2 mois de scolarité sauf décision du Chef d'établissement,
- Aucun remboursement sur les prestations ne sera effectué.

Pour un interne ou un demi-pensionnaire, la facturation est faite sur la base du statut à l'inscription. Les changements de statut ne seront acceptés **qu'au 1^{er} février 2020** et uniquement après accord du Chef d'établissement.

5 - REMISES

Pour compenser les périodes de stage qui ont lieu sur le temps scolaire, un abattement est appliqué.

Il est déjà inclus dans les tarifs fournis.

En cas d'absence supérieure à un mois et consécutivement à une maladie ou un accident, une remise sur la pension ou la demi-pension pourra être accordée à la demande.

6 - MODALITES DE PAIEMENT

- Un chèque de la première mensualité de septembre 2019 correspondant au statut de l'étudiant (voir tarif ci-dessus) sera demandé pour le 20 août 2019.
- et 9 prélèvements bancaires obligatoires du 5 octobre 2019 au 5 juin 2020

Une seule facture annuelle avec l'échéancier des paiements sera adressée en Septembre 2019.

En cas de rejet du prélèvement pour défaut d'approvisionnement, les frais bancaires vous seront facturés (10 € par prélèvement rejeté) et les frais postaux en recommandé et les éventuels recours en contentieux seront intégralement à la charge du débiteur.

Pour les étudiants boursiers :

La Notification d'attribution des bourses délivrée par le CROUSS doit impérativement être déposée au Service comptabilité afin de déclencher le versement mensuel des bourses directement sur votre compte conformément aux directives du Ministère de l'Education Nationale.

7 - ENGAGEMENT

Les frais de scolarité sont pris en charge par :

Père et mère mère père autre, préciser _____
Etudiant

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Atteste avoir pris connaissance de ce contrat financier et m'engage à ce que mon compte bancaire soit approvisionner pour les prélèvements.

En cas de séparation ou divorce, le signataire de ce document est la seule personne reconnaissant avoir les obligations de paiement envers l'établissement et un seul parent par étudiant sera le débiteur.

Fait à le

Signature,

« Lu et approuvé »